

L'ESSENTIEL PRIORI® Gold (1x5L) + PECARI® 300 EC (1x3L)

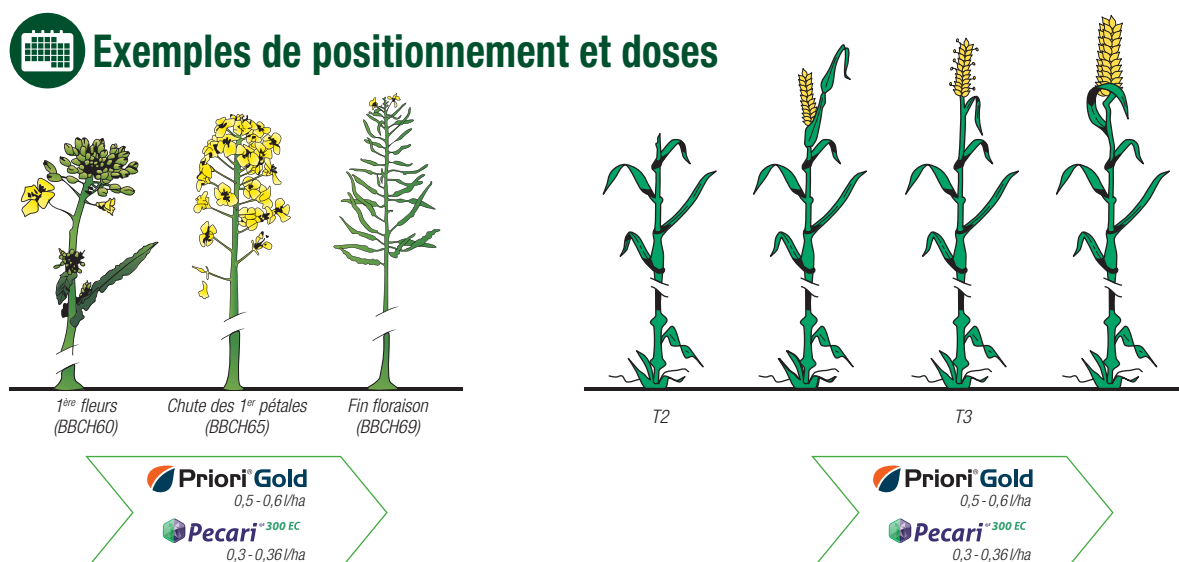
L'ASSOCIATION GAGNANTE D'UN T3 À LARGE SPECTRE
SUR BLÉS ET SUR COLZA CONTRE LE SCLÉROTIINIA

syngenta®

Priori® Gold + Pecari® 300 EC

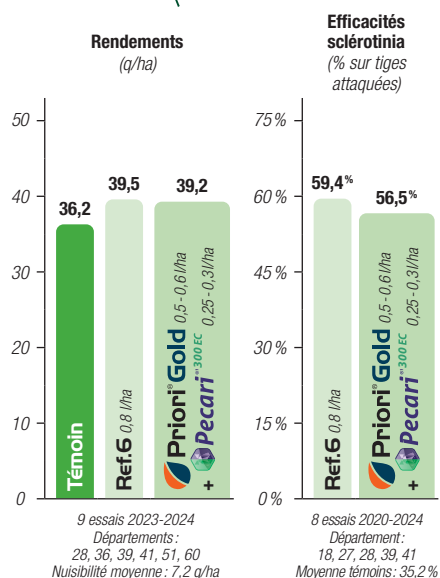
- Offre **multicultures** : blés et colza
- **3 matières actives** avec **2 modes d'action** complémentaires :
renforce l'efficacité et réduit le risque de développement de souches résistantes
- **Large spectre** sur les principales maladies du blé et du colza

Exemples de positionnement et doses

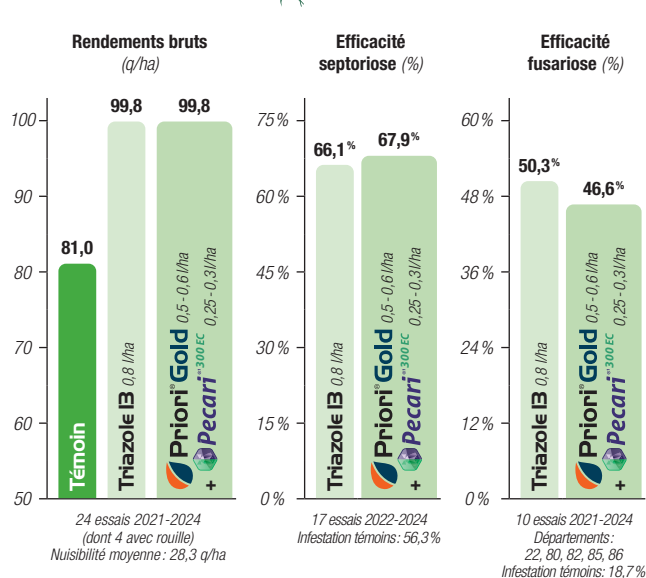


Performance aux champs

COLZA



BLÉS



Renseignements Techniques 0 825 00 05 52 Service 0,15 €/min + prix appel
renseignements.techniques@syngenta.com

DESCRIPTION DE L'OFFRE PRODUITS

COMPOSITION DU PACK		1 x 5L PRIORI® Gold + 1 x 3L PECARI®¹ 300 EC	
CULTURES COUVERTES PAR L'ASSOCIATION		Blés, triticales et colza	
PRODUIT	CULTURES	PRIORI® Gold	PECARI®¹ 300 EC
COMPOSITION		125 g/l azoxystrobine + 125 g/l difénocanazole	300 g/l prothioconazole
FORMULATION		SC (Suspension concentrée)	EC (Concentré Emulsionnable)
CIBLES AUTORISÉES	BLÉS	Septoriose(s), rouille brune, rouille jaune	Septoriose(s), rouille brune, rouille jaune, helminthosporiose, fusarioses
	COLZA	Sciérotiniose	Sciérotiniose, alternaria
	TRITICALE	Septoriose(s), rouille brune, rouille jaune	Septoriose(s), rouille brune, rouille jaune, helminthosporiose, fusarioses
DOSES HOMOLOGUÉES		1 l/ha	Céréales : 0,65 l/ha Colza : 0,6 l/ha
NOMBRE D'APPLICATION MAX		Céréales : 1 app/ha/an Colza : 2 app/ha/an (non consécutives)	Céréales : 1 app/ha/an Colza : 2 app/ha/an
STADE D'APPLICATION		Céréales : BBCH 30-69 Recommandation Syngenta : à partir de BBCH 39 (Dernière Feuille Etalée) Colza : BBCH 14 à 69	Céréales : BBCH 30-61 Colza : BBCH 61 à 69
DAR		BBCH 69	Céréales : 35 jours Colza : 56 jours
ZNT AQUATIQUE		Céréales : 20 m dont DVP 5 m Colza : 5 m	Céréales : ZNT 20 m dont DVP 5 m (sauf usage fusarioses ZNT 5 m dont DVP 5 m) Colza : ZNT 5 m dont DVP 5 m
DRE		6 heures	24 heures
DSR / DSPPR		Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et : - l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ; - l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.	Respecter une distance d'au moins 3 m entre la rampe de pulvérisation et l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement et/ou l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents et utiliser un matériel permettant une atténuation de la dérive d'au moins 50 %.

PECARI®¹ 300 EC - Danger - H302 - Nocif en cas d'ingestion. H315 - Provoque une irritation cutanée. H318 - Provoque de graves lésions des yeux H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



PRIORI® GOLD - Attention - H302 - Nocif en cas d'ingestion. H332 - Nocif par inhalation. H351 - Susceptible de provoquer le cancer. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH208 - Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



Syngenta France S.A. - 1228, Chemin de l'Hobit - 31790 Saint-Sauveur France.
S.A. au capital de 103 516 413 Euros. RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-com.: FR 11 443 716 832.
Agrément MP02249 : distribution et application de produits phytopharmaceutiques.

PECARI® 300 EC - AMM N° 2220891 - Composition : 300 g/l prothioconazole - P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases) P301+P330+P311 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P305+P351+P338+P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin. P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P501 Eliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte habilité pour le stockage et l'élimination des déchets dangereux conformément à la réglementation nationale. Peut être dangereux pour les abeilles. Application possible durant la floraison et sur les zones de butinage selon les conditions fixées par l'arrêté du 20 novembre 2021 pour les usages caractérisés par « emploi possible ». Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement et/ou l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SpA1 Pour éviter le développement de résistances de la septoriose du blé et de l'helminthosporiose de l'orge à la substance prothioconazole, le nombre d'applications du produit est limité à 1 application maximum par cycle cultural sur blé, triticales et orge. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur céréales d'hiver pour les applications au stade BBCH 30-61, céréales de printemps et crucifères oléagineuses de printemps. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur céréales d'hiver pour les applications au stade BBCH 61-69 et crucifères oléagineuses d'hiver. © Marque enregistrée par Globachem N.V.

PRIORI® GOLD - AMM N° 2160724 - Composition : 125 g/l azoxystrobine * + 125 g/l difénocanazole * - P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. P261 Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases). P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Eliminer le contenu/ récipient dans un centre de collecte habilité pour le stockage et l'élimination des déchets dangereux conformément à la réglementation nationale. Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ; l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SpA1 Pour éviter le développement de la résistance de la septoriose du blé au difénocanazole, le nombre d'application du produit est limité à 1 application maximum par cycle cultural sur blé et triticales. SPe2 Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur tournesol après BBCH 39. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages sur betterave (pour une application unique entre les stades BBCH 31-39 ou pour 2 applications entre les stades BBCH 39-49), ainsi que sur colza et lin. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur tournesol. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau sur betterave pour 1 application entre les stades BBCH 31-39 suivie par 1 seconde application entre les stades BBCH 39-49. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur «blé».

* Marque enregistrée et * substance active brevetée d'une société du groupe Syngenta.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <https://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr.

En cas d'incident, appeler le numéro d'urgence Syngenta

0 800 803 264

Service & appel gratuits

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

PRIORI GOLD, PECARI 300 EC, essentiel multiculturel REF : 1223 07/2025. Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de s'assurer qu'il dispose bien des dernières informations réglementaires produites en consultant les fiches techniques sur notre site Internet www.syngenta.fr. Ce document ne revêt aucun caractère contractuel. Les contenus sont publiés à titre d'information. Les données qui y sont contenues ne peuvent en aucun cas être considérées comme des spécifications du produit, ni se substituer à la consultation de l'étiquette. © 2025 Syngenta, S.A.